

Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 25 septembre 2018

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – NOEL Guy – PEULET Patrice – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU Patrick.

Absents : CAPOT Catherine – CAPY Alban pouvoir donné à Jérôme MALEVILLE – LAVAL Laurent.

Secrétaire de séance : Anne-Marie ANGAUT.

Marché de travaux pour le projet école

Monsieur Jérôme Maleville fait part au Conseil Municipal du lancement des marchés de travaux pour « Construction d'une cantine scolaire et réhabilitation/création de 3 salles de classe », avec remise des offres le 10/09/2018 et dont le plan de financement a été approuvé par délibération du 4 décembre 2017. Les travaux sont répartis en 16 lots :

ESTIMATION PAR LOT

Désignation lot(s)	Estimation HT
1 VRD	55 919,00 €
2 Démolitions - Gros-œuvre	116 266,00 €
3 Charpente – Couverture - Zinguerie	45 145,72 €
4 Etanchéité	7 462,10 €
5 Menuiseries extérieures	22 940,00 €
6 Menuiseries intérieures	21 001,00 €
7 Plâtrerie	35 808,15 €
8 Revêtements de sols durs - Faïence	22 378,60 €
9 Revêtements de sol souples	7 863,00 €
10 Peinture	12 053,00 €
11 Faux Plafonds	12 163,80 €
12 Serrurerie	25 164,60 €
13 Enduits extérieurs	6 565,60 €
14 Electricité	38 994,00 €

15 Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation	96 800,00 €
16 Désamiantage	9 178,00 €

Total estimation marchés de base : 535 702.61 €, soit 642 843.13 € TTC

La procédure de marché retenue a été une procédure adaptée ouverte et soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères retenus lors de la consultation étaient les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Valeur technique	60%
Méthodes et moyens matériels d'exécution	20/60
Effectifs et qualifications des personnels dédiés	20/60
Qualité fonctionnelle des matériaux	10/60
Hygiène, sécurité et protection de l'environnement	10/60

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 11 septembre 2018 pour l'ouverture des plis. 29 entreprises ont déposé une offre. Le maître d'œuvre a analysé les offres et procédé à leur classement. Ce dernier est présenté en détail dans les tableaux joints en annexe.

Sur proposition de M. CHAVAROCHE il est proposé au Conseil Municipal :

d'attribuer les marchés aux propositions les plus avantageuses économiquement conformément aux critères d'attribution et conformément à l'avis de la commission d'ouverture des plis, et de négocier avec

PROPOSITION PAR LOT

Désignation lot(s)	Proposition d'attribution	Prix proposé HT
1 VRD	LOUBIERES	45 531.28 €
2 Démolitions - Gros-œuvre	DE NARDI	105 009.43 €
3 Charpente – Couverture - Zinguerie	LESTRADE	44 595.30 €
4 Etanchéité	CRR	7 405.40 €
5 Menuiseries extérieures	Négociation avec l'entreprise PVC Système	
6 Menuiseries intérieures	Absence d'offre - Consultation directe	
7 Plâtrerie	Négociation avec les 2 entreprises	

8 Revêtements de sols durs - Faïence	GANDIN	19 750.40 €
9 Revêtements de sol souples	Négociation avec les 2 entreprises	
10 Peinture	Déclaré infructueux	
11 Faux Plafonds	Négociation avec les 2 entreprises	
12 Serrurerie	Négociation avec l'entreprise C2M	
13 Enduits extérieurs	Négociation avec les 2 premiers	
14 Electricité	Négociation avec les 2 entreprises	
15 Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation	Absence d'offre - Consultation directe	
16 Désamiantage	Négociation avec l'entreprise NSDP	

Total marchés de base attribuables : 222 291.94 € HT, soit, 266 750.32 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jérôme MALEVILLE à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Valide les propositions du maître d'œuvre,
- Mandate Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement, engager la négociation pour les lots concernés et déclarer infructueux le lot n° 10 pour les marchés de travaux relatifs à la construction d'une cantine scolaire et réhabilitation/création de trois salles de classe, et toutes les pièces utiles afférentes à ce marché.

Demande de gratuité de la salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mercredi 3 octobre prochain en la salle socioculturelle, l'Adeca 46 et Générations Mouvement organisent une conférence débat sur la prévention et le dépistage des cancers, animée par le Docteur Raul Jorge Casaux, médecin coordonnateur de l'Adeca 46.

Monsieur le Maire propose la gratuité de la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, Monsieur le maire s'abstient faisant partie de Générations Mouvement, valide la proposition de Monsieur le Maire.

Commune : décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la demande de la trésorerie, il y a lieu de régulariser les amortissements du numéro d'inventaire PLU1 passés en 2017, inscrits au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Comptes dépenses :

Section fonctionnement, chapitre 042, article 6811, montant : 4.487 euros.

Section investissement, chapitre 040, article 28031, opération ONA, montant 4.487 euros.

Comptes recettes :

Section fonctionnement, chapitre 042, article 7811, montant : 4.487 euros.

Section investissement, chapitre 040, article 2802, opération ONA, montant : 4.487 euros.

Questions diverses

Aménagement devant le Monument aux Morts : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé l'hiver dernier de réaménager le devant du Monument aux Morts afin que les voitures ne se garent plus devant même. Un devis a été validé au printemps pour la création d'un chemin piéton sur 45 mètres en castine et l'aménagement d'un parking de 209 m² en castine aussi, le tout pour un montant de 2.270,80 € HT chez l'entreprise Lafon. Monsieur le Maire présente le devis qu'il a demandé à l'entreprise Cruciani pour compléter les travaux précédents (on conserve la partie terrassement) c'est-à-dire remplacer la castine par du béton désactivé et des pavés avec bordure de jardin devant le monument, pour un montant de 5.560 € HT, sans la fourniture des pavés et des bordures. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de s'en tenir au devis de l'entreprise Lafon.

École : Monsieur le Maire fait le point sur les nouveautés à l'école : les aménagements d'horaires avec les professeurs fonctionnent, les repas à la cantine se passent bien, les enfants sont contents du nouveau cuisinier. Il est relevé que la MJC n'est pas présente tous les matins, Madame Fabienne Charbonnel rappelle que la personne est présente quand c'est nécessaire au vu des effectifs, elle demande aussi à ce que le logement dit du périscolaire soit mis à disposition de la MJC : impossible il n'est pas aux normes pour devenir un ERP, cela engagerait trop de frais. Madame Charbonnel demande à ce que dans la salle des associations il y ait des armoires pour le rangement des affaires de la MJC et des enfants.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.